



Direction
Référence : EAU-DERO-23-0039
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Vallée
de l'Ernz
26, rue de Savelborn
L-7660 Medernach

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1



Requérant(s)	Carlo Michels
Objet	Dérogation au règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Schiessentümpel 1, Schiessentümpel 2 et Härebur 1 et situés sur les territoires des communes de Waldbillig et de la Vallée de l'Ernz concernant l'ensilage de maïs à Kohn
Localité(s)	Kohn
Commune(s)	Vallée de l'Ernz

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter

Service autorisations

Annexe :

Copie de la demande d'autorisation